

## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Jeudi 19 novembre 2009

### **La Coalition pour l'équité salariale réagit au discours du trône du Nouveau-Brunswick**

La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick réagit positivement, mais avec quelques réserves, au discours du trône prononcé par le lieutenant-gouverneur de la province, l'honorable Graydon Nicholas mardi.

« Le gouvernement est sur la bonne voie avec l'entrée en vigueur de la *Loi de 2009 sur l'équité salariale* pour le secteur public en avril 2010. Nous attendons de voir si les règlements qui apporteront des précisions à la loi en assureront le plein potentiel » affirme la directrice générale de la Coalition pour l'équité salariale, Johanne Perron.

La Coalition salut aussi l'initiative de Fredericton de redresser la rémunération des travailleuses et travailleurs des garderies, des services de soutien à domicile, des foyers de soins, des résidences communautaires et des maisons de transition, pour qu'elles atteignent l'équité salariale. Par contre, elle presse le gouvernement d'achever ces redressements dans la prochaine année financière.

« Plusieurs de ces travailleuses et travailleurs sont sous-payés depuis des années et ne peuvent pas attendre davantage », rappelle la présidente de la Coalition pour l'équité salariale, Marilyn MacCormack.

Les autres employées et employés du secteur privé ont besoin d'une loi pour qu'elles aussi puissent atteindre l'équité salariale, selon la Coalition. « Le plan d'action quinquennal sur l'écart salarial finit en juin et il est clair que son approche volontaire ne fonctionne pas en matière d'équité salariale. Nous continuons à insister pour qu'une loi pour l'équité salariale soit adoptée pour le secteur privé maintenant », dit Marilyn MacCormack.

La Coalition pour l'équité salariale lutte pour une loi qui assurerait l'équité salariale dans tous les secteurs de l'emploi depuis sa création en 1998. L'équité salariale est atteinte lorsque les personnes qui occupent des emplois à prédominance féminine obtiennent un salaire égal pour un travail de valeur égale à celui des emplois à prédominance masculine.